

La petite et moyenne agriculture familiale

Pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée







Mohamed Abdessadek Essaidi Président de la commission

Le présent avis du CESE, élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, porte sur la petite et moyenne agriculture familiale (PMAF), un des piliers essentiels du développement agricole et rural au Maroc. Il met en lumière son rôle dans les politiques agricoles et rurales, analyse les défis auxquels elle est confrontée et émet des recommandations visant à renforcer sa viabilité économique et ses fonctions sociales et environnementales. Cet avis a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du Conseil, tenue le 31 octobre 2024.

Essentiellement concentrée dans des exploitations agricoles de moins de 5 hectares, représentant environ 70 % du total, la PMAF assure l'autosuffisance alimentaire des ménages ruraux, tout en permettant l'écoulement des surplus au niveau des souks hebdomadaires et des marchés de proximité.

Par-delà son rôle productif, la PMAF assume plusieurs autres fonctions. Sur le plan social, elle emploie une part importante de la main-d'œuvre agricole, majoritairement composée de travailleurs familiaux, dont près de 50 % au niveau d'exploitations de moins de trois hectares, ce qui limite l'exode rural et encourage la stabilité de la population. D'un point de vue sociétal, les petits et moyens agriculteurs sont dépositaires d'un savoir-faire ancestral et de pratiques locales contribuant à la conservation des races animales et des variétés végétales endémiques, et œuvrent pour la transmission intergénérationnelle de ces connaissances. Enfin, au niveau environnemental, la PMAF joue un rôle déterminant dans la préservation des écosystèmes, en contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et à la résilience des exploitations agricoles.

Bien que la PMAF regroupe la plus grande partie des exploitations, son rôle et ses impacts n'ont pas toujours été suffisamment pris en compte dans les politiques de développement agricole et rural ciblant le secteur agricole et le monde rural.

Aujourd'hui, les défis auxquels la PMAF fait face se sont intensifiés. Son développement et sa résilience sont particulièrement impactés par des facteurs tels que le changement climatique, la hausse des prix des intrants, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et le morcellement des terres. De plus, leur faible intégration dans des structures collectives obère leur efficacité. Cette structuration insuffisante, couplée à une intermédiation excessive, génère des pratiques spéculatives qui pénalisent les petits producteurs, en particulier dans la commercialisation de leurs surplus.

Par ailleurs, les savoir-faire locaux et le patrimoine agroécologique, tels que préservés et pérennisés par la PMAF, tout comme ses contributions environnementales, à savoir la protection des sols, la conservation de la biodiversité, la lutte contre l'érosion et la désertification, ne sont pas suffisamment reconnus et valorisés.

Sur la base de ce diagnostic partagé, le CESE souligne l'importance de faire de la PMAF une priorité stratégique dans les politiques agricoles et rurales nationales, au regard de ses fonctions économiques, sociales et environnementales qu'elle assume et qui peuvent être développées en s'appuyant sur ce mode d'agriculture.

L'ambition est de transformer l'agriculture familiale en un secteur plus productif, inclusif et durable, en propulsant son intégration dans les chaînes de valeur, son pouvoir de négociation au niveau des souks et sa contribution à la stabilité de la population rurale, à l'amélioration de son revenu et la préservation des écosystèmes.



À cette fin, le CESE préconise l'élaboration d'un plan d'action spécifique prenant valablement en charge les particularités propres à chaque territoire. Ce plan devrait inclure des mesures de soutien allant bien au-delà des activités agricoles stricto sensu, telles que le développement d'infrastructures adaptées, la diversification des activités génératrices de revenus et l'amélioration de l'accès aux services publics. Ces actions complémentaires visent à renforcer la résilience de la PMAF, lui permettant d'exercer pleinement ses fonctions multidimensionnelles, tout en consolidant l'ancrage territorial de populations rurales vivant essentiellement de l'agriculture.

Un ensemble de recommandations ont été émises dans cette optique, parmi lesquelles il convient de citer :

- ▶ Encourager, au niveau de la PMAF, l'adoption de pratiques agricoles durables, telles que la rotation des cultures, le semis direct, l'optimisation de l'irrigation et la diversification des cultures.
- Encourager. en fonction des zones agroécologiques, développement le de cultures résilientes à forte valeur ajoutée et à faible consommation d'eau, telles que le safran, l'arganier, le câprier, le cactus, ainsi que les plantes aromatiques et médicinales. Cela viendrait compléter les cultures traditionnelles, telles que les céréales (blé, orge), les cultures maraîchères, les plantations et les élevages (ovin, caprin, apiculture, etc.).
- Renforcer l'organisation des unités de PMAF en coopératives, groupements d'intérêt économique (GIE) ,associations, afin de mutualiser les ressources et d'améliorer leur pouvoir de négociation, en s'inspirant des expériences réussies, en matière d'organisation des agriculteurs à l'échelle nationale et internationale. Cette structuration permettra de réduire le poids des intermédiaires et facilitera le développement des circuits courts de commercialisation et la promotion du commerce de proximité, permettant ainsi aux exploitations familiales de mieux accéder aux marchés locaux et régionaux.
- ▶ Favoriser la transformation des produits, notamment ceux d'origine animale issus de la PMAF, en encourageant la création et le développement de petites unités industrielles locales. Ces structures permettront de valoriser les productions locales, de renforcer les circuits courts et de dynamiser l'économie rurale.

- Aménager des espaces pastoraux dans un cadre coopératif, au profit des petits et moyens agriculteurs familiaux, en veillant à leur exploitation alternée afin de préserver les ressources végétales et prévenir le surpâturage, tout en s'inspirant des expériences réussies en la matière.
- ▶ Poursuivre et renforcer le soutien au programme de préservation des races locales au profit de la PMAF, notamment pour les ovins, caprins et certaines races bovines à potentiel, dans les régions d'origine. Il conviendrait également de renforcer les capacités d'élevage des agriculteurs et de promouvoir, de manière encadrée, le croisement avec des races importées à fort potentiel et adaptées aux conditions locales, afin de contribuer efficacement à la reconstitution du cheptel national et son renforcement qualitatif.
- ▶ Renforcer le conseil agricole en faveur de la PMAF, en augmentant considérablement le nombre de conseillers pour combler le déficit et en améliorant la qualité de l'accompagnement. Cela implique le recrutement de profils qualifiés (ingénieurs, techniciens, etc.) et le développement de plateformes numériques et les solutions de l'Intelligence artificielle agricole permettant un suivi personnalisé, de proximité et adapté aux spécificités et besoins différenciés de chaque territoire.
- Améliorer l'accès au financement pour la PMAF en développant des mécanismes innovants et adaptés à leurs besoins (finance solidaire, subventions et aides ciblées, etc.), afin de soutenir leurs activités, d'encourager l'investissement dans des équipements agricoles modernes et d'optimiser l'utilisation des intrants.
- Protéger les petites et moyennes exploitations familiales contre le morcellement en instaurant un cadre spécifique pour la gestion du foncier agricole, fondé sur un modèle adapté aux réalités locales et inspiré des expériences internationales réussies.
- ▶ Reconnaître et valoriser pleinement les fonctions environnementales de la PMAF en intégrant ses contributions écosystémiques dans les politiques agricoles et rurales et en développant des instruments financiers encourageants pour soutenir des actions telles que l'entretien du paysage, la lutte contre la désertification, la préservation des sols et la conservation du patrimoine naturel et culturel.